

2011_B006

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés
- Elimination des déchets ménagers résiduels et valorisation des encombrants - Marchés
n 10M073 à 10M075 - 3 lots**

Le 21 janvier 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 janvier 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Danièle BRUNET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Marc PERRIN, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence

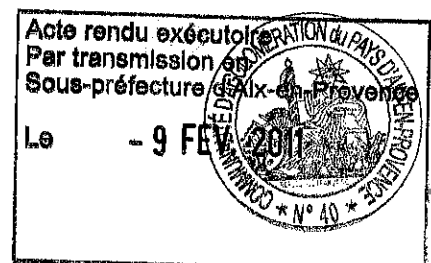
Excusé(e)s avec pouvoir :

Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Alexandre GALLESE - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Jean-Marc PERRIN - Jean-Christophe GROSSI, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Francis TAULAN - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Stéphane PAOLI - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air donne pouvoir à Bruno SANGLINE

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Robert FOUQUET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



SECRETARIAT GENERAL

Direction des Affaires Juridiques

de la Commande Publique et des Assemblées

BUREAU DU 21 JANVIER 2011

Rapporteur : M. G. BRAMOULE

Objet : Autorisation de signer des marchés – Elimination des déchets ménagers résiduels et valorisation des encombrants – Marchés n°10M073 à 10M075 – 3 lots

Décision du Bureau

Mes chers collègues,

Les déchets ménagers résiduels des secteurs sud est et sud ouest communautaires sont aujourd'hui traités dans le cadre de 2 marchés qui s'achèvent en mars 2011.

En vue d'assurer, d'une part, la poursuite de cette prestation et, d'autre part, d'améliorer les performances de valorisation de ces déchets, une consultation allotie a été mise en œuvre :

- Lot n°1 : Traitement des Déchets Ménagers Résiduels du Secteur Sud Est de la Communauté du Pays d'Aix ;
- Lot n°2 : Traitement des Déchets Ménagers Résiduels du Secteur Sud-Ouest de la Communauté du Pays d'Aix.
- Lot n°3 : Tri/Valorisation des encombrants.

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres du 14 janvier 2011.

Economie du marché :

Le présent rapport a pour objet de présenter la consultation relative à l'Elimination des Déchets Ménagers Résiduels et à la valorisation des encombrants.

Les prestations à réaliser sont scindées en 3 lots :

- ↳ Lot n°1 : Traitement des Déchets Ménagers Résiduels du Secteur Sud Est de la Communauté du Pays d'Aix ;
- ↳ Lot n°2 : Traitement des Déchets Ménagers Résiduels du Secteur Sud-Ouest de la Communauté du Pays d'Aix ;
- ↳ Lot n°3 : Tri/Valorisation des encombrants.

Pour les lots n°1 et 2, il est permis aux candidats de présenter des variantes libres. Le lot n°3 n'est pas ouvert aux variantes.

Les marchés qui seront passés à l'issue de cette consultation sont des marchés à bons de commande et à prix unitaires révisables, soumis aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Les marchés prendront effet à compter de leur date de notification au titulaire pour une période de 12 mois. Ils sont reconductibles 3 fois pour une période identique. La date prévisionnelle d'exécution des prestations est fixée au 1^{er} avril 2011.

Les montants des marchés sont compris entre les seuils minimum et maximum annuels, exprimés en tonnes, suivants :

LOT N°	INTITULE	QUANTITES ANNUELLES	
		MINIMUM	MAXIMUM
1	Traitement des Déchets Ménagers Résiduels du secteur Sud-Est	5 000 Tonnes/an	15 000 Tonnes/an
2	Traitement des Déchets Ménagers Résiduels du secteur	1 000 tonnes/an	5 000 Tonnes/an

LOT N°	INTITULE	QUANTITES ANNUELLES	
		MINIMUM	MAXIMUM
	Sud-Ouest		
3	Prestations de Tri et Valorisation des Encombrants	1 000 tonnes/an	5 000 Tonnes/an

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE : 09/11/2010

BOAMP : 10 /11/2010

LA PROVENCE : 10/11/2010

LE MONITEUR : 12/11/2010

Sur le profil acheteur achatpublic.com : 05/11/2010

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 - Coût Global des Prestations coefficient 0,80

2 - Valeur technique coefficient 0,20

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en son article 33

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-
- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
 - **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°10M073, relatif à la « Traitement des Déchets Ménagers Résiduels du Secteur Sud Est de la Communauté du Pays d'Aix » attribué à la société **SEMAG** pour un montant indicatif de 805 910 €HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
 - **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°10M074, relatif à la « Traitement des Déchets Ménagers Résiduels du Secteur Sud Ouest de la Communauté du Pays d'Aix » attribué à la société **SITA SUD** pour un montant indicatif de 144 850 €HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
 - **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°10M075, relatif au « Tri et Valorisation des Encombrants » attribué à la société **ONYX MEDITERRANEE VEOLIA** pour un montant indicatif de 141 900 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
 - **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA,- Fonction 812 nature 611

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés
- Elimination des déchets ménagers résiduels et valorisation des encombrants - Marchés
n 10M073 à 10M075 - 3 lots

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

